

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LUNDI, LE 9 NOVEMBRE 2009 À 19 HEURES 30, À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Madame Lisette Côté  
Madame Isabelle Pruneau  
Madame Renée Lessard  
Monsieur Denis Bouchard  
Monsieur Rock Carrier  
Monsieur Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum, Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert, Directrice générale adjointe, assiste à la réunion.

**PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes, en particulier aux nouveaux conseillers.

**ORDRE DU JOUR  
9 novembre 2009**

- 1- Prière et ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 1er octobre 2009
- 4- Acceptation des comptes
  - b) rapport frais élections 2009
- 5- Nomination pro-maire et attribution des postes aux conseillers
  - Nomination substitut maire au conseil des maires MRC
  - Nomination d'un Responsable des questions familiales et/ou des aînés
  - Nomination représentant Régie inter des Etchemins & Régie CJLLR
- 6 - Rapport du maire (situation financière de la municipalité)
- 7- Dépôt du rapport semestriel des états comparatifs des revenus et dépenses
- 8- Remise de déclaration des Intérêts pécuniaires
- 9- Demande Club Quad
- 10- Micro salle communautaire
- 11- 1) Adoption projet de règlements :
  - 09-2009 modifiant certaines dispositions du règlement de construction numéro 06-2007 aux fins de corriger certains irritants et difficultés d'application.
  - 10-2009 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 09-2007 aux fins de corriger certains irritants et difficultés d'application et d'ajouter des normes sur différents sujets ayant été omis lors de la refonte.
  - 11-2009 modifiant certaines dispositions du règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 08-2007 aux fins de corriger certains irritants et difficultés d'application.
- 2) Définir date (24 novembre 2009, 19h) et avis public pour : Assemblée publique pour modification aux règlements d'urbanisme
- 12- Demande d'autorisation pour l'utilisation non agricole Lot 61-P, Rang 2 (Steve Provençal)
- 13- Demande d'autorisation pour l'utilisation non agricole Lot 21-P, Rang 7 (Gérard Samson)
- 14- Demande de désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière (M. Normand Fontaine)
- 15- Parole à l'inspecteur
- 16- Correspondance - - -
- 17- Service Incendie :
  - A) Parole au directeur incendie
  - B) Facture Lac-Etchemin
  - C)
  - D)

- 18- Loisirs : A) Rapport Rallye B) Loisirs d'hiver (patinoire)  
 C) Commande noms conseillers D) Petite Caisse Loisirs
- 19- Varia : A) Social des fêtes B) Prévoir rencontre budget (16 & 24 nov.)  
 C) Entreposage char allégorique  
 D) Avis séance spéciale budget  
 E) Formation Greffe - ADMQ F)
- 19- Période de questions  
 20- Levée de l'assemblée

### **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

255-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
 QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant au point 19- Varia :  
 f) Temps inspecteur MRC  
 g) Signature protocole d'entente Politique familiale  
 h) Commande noms des conseillers (au lieu du point 18- c).  
 ADOPTÉE

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2009**

Attendu que tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal en recevant une copie avant cette assemblée, il y a dispense de lecture.

256-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
 QUE le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2009 soit accepté tel que rédigé.  
 ADOPTÉE

### **ACCEPTATION DES COMPTES**

257-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
 QUE la liste des comptes pour la municipalité présentée aux membres du conseil au montant de 185 178.25\$ soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 03-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire.  
 ADOPTÉE

### **RAPPORT FRAIS ÉLECTIONS 2009**

La directrice générale et présidente d'élection fait le rapport des dépenses du scrutin du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

### **NOMINATION PRO-MAIRE ET ATTRIBUTION DES POSTES AUX CONSEILLERS**

258-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Denis Bouchard  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
 QUE Monsieur Rock Carrier soit nommé pro-maire pour une période de six mois.  
 ADOPTÉE

259-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rock Carrier  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
 QUE les responsabilités et tâches des conseillers (ères) soient attribuées de la façon suivante pour la prochaine année :

<b>Siège numéro 1</b> Madame Lisette Côté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bibliothèque et culture 1re</li> <li>• Politique familiale (volet aîné) 1re</li> <li>• Journal municipal 1re</li> </ul>
--	--

<b>Siège numéro 2</b> Madame Isabelle Pruneau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Urbanisme 1re</li> <li>• Loisirs 1re</li> <li>• Voirie 2e</li> </ul>
<b>Siège numéro 3</b> Madame Renée Lessard	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique familiale 1re</li> <li>• Plan et mesure d'urgence 1re</li> <li>• Bibliothèque 2e</li> </ul>
<b>Siège numéro 4</b> Monsieur Denis Bouchard	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loisirs 2e</li> <li>• Alcool au volant 1<sup>er</sup></li> <li>• Sécurité Incendie 2e</li> <li>• Régie des déchets 2e</li> </ul>
<b>Siège numéro 5</b> Monsieur Rock Carrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voirie 1<sup>er</sup></li> <li>• Régie des déchets 1<sup>er</sup></li> <li>• Bâtiments</li> </ul>
<b>Siège numéro 6</b> Monsieur Richard Fauchon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité incendie 1<sup>er</sup></li> <li>• Sécurité civile 1<sup>er</sup></li> <li>• Assainissement</li> </ul>

Tous les autres domaines qui ne sont pas mentionnés sont sous la responsabilité du maire, soient l'administration générale, relations de travail avec les employés, l'application de la politique contre le harcèlement et les abus, etc.

ADOPTÉE

#### **NOMINATION DÉLÉGUÉ AU CONSEIL DES MAIRES**

260-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE Monsieur Rock Carrier soit le conseiller délégué remplaçant à la MRC lorsque Monsieur Hector Provençal, maire ne pourra assister à une réunion.

ADOPTÉE

#### **NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET DES AÎNÉS**

261-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE Madame Renée Lessard soit la conseillère responsable du volet familial dans notre politique familiale municipale.

ADOPTÉE

262-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE Madame Lisette Côté soit la conseillère responsable du volet des aînés dans notre politique familiale.

ADOPTÉE

#### **NOMINATION DÉLÉGUÉ RÉGIE INTER DES ETCHEMINS ET RÉGIE CJLLR**

263-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE Monsieur Rock Carrier soit nommé délégué des régies, M. Denis Bouchard sera le substitut.

ADOPTÉE

#### **RAPPORT DU MAIRE (situation financière de la Municipalité)**

Selon les dispositions de l'article 955, du Code Municipal, au moins quatre semaines avant la déposition du budget devant le Conseil, le Maire fait rapport sur la situation financière de la Municipalité au

cours d'une séance du conseil. Ce rapport est présenté par Monsieur Hector Provençal et sera distribué à chaque adresse civique de la Municipalité au cours de la semaine du 9 novembre 2009. L'original du rapport sera conservé dans les archives de la Municipalité.

264-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE le rapport présenté par Monsieur le maire, Hector Provençal, soit accepté.  
ADOPTÉE

**DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

265-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE le rapport semestriel des états comparatifs des revenus et dépenses présenté aux membres du conseil municipal, comme le veut l'article 176.4 du Code municipal, soit accepté.  
ADOPTÉE

**REMISE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Une feuille de déclaration des intérêts pécuniaires a été remise à chaque membre du conseil municipal. Dans les 60 jours de la proclamation de son élection, tout élu doit déposer devant le conseil une déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires (art. 357 & 358 LERM).

**DEMANDE CLUB QUAD**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, **Monsieur Richard Fauchon**, qu'un règlement AYANT POUR BUT DE PERMETTRE la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux pour un sentier fédéré, sera présenté à une prochaine séance.

\_\_\_\_\_  
Conseiller

266-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
De faire une consultation par lettre aux propriétaires présents sur le nouveau tracé demandé.  
ADOPTÉE

**MICRO SALLE COMMUNAUTAIRE**

La demande est refusée, le système de son n'appartient pas à la Municipalité.

267-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
DE demander aux organismes de faire l'inventaire des équipements qui sont entreposés dans nos locaux.  
ADOPTÉE

**ADOPTION PROJET RÈGLEMENTS**

**Chacun des membres du conseil déclare avoir lu le projet de règlement et chacun renonce à sa lecture.**

**268-11-2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter les projets de règlements numéro 09-2009, 10-2009 et 11-2009 modifiant certaines dispositions de nos règlements d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

## **AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE CONSULTATION POUR RÈGLEMENT D'URBANISME**

### **AVIS PUBLIC**

#### **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

*Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant certaines dispositions des règlements d'urbanisme suivant : règlement de zonage, règlement de construction et règlement relatif aux permis et certificats aux fins de corriger certains irritants et difficultés d'application.*

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Lyse Audet, Directrice générale de la susdite municipalité que :

1. Lors d'une séance tenue le 9 novembre 2009, le conseil a adopté le projet de règlement #09-2009 intitulé « Règlement de construction », le projet de règlement #10-2009 intitulé « Règlement de zonage » et le projet de règlement #11-2009 relatif aux permis et certificats.

2. Une assemblée de consultation publique se tiendra, le mardi 24 novembre 2009 à compter de 19 heures, au 695, rue Carrier à Sainte-Rose-de-Watford. L'objet de l'assemblée est d'expliquer les projets de règlement mentionnés au paragraphe précédent. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlements seront expliqués de même que les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

3. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la Municipalité au 695, rue Carrier, Sainte-Rose-de-Watford, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

4. Les projets de règlements ne contiennent pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Cependant conformément à l'article 136.01 sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de règlement de zonage est susceptible d'approbation référendaire pour les zones suivantes : 33AF, 35F, 32A, 25A, 14I, 12CH, 06I, 05H, 04CH, 02CH, 36F, 34F et 31F.

5. Les projets de règlements s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford. Certaines dispositions des projets de règlements s'appliquent particulièrement à certaines zones ou secteurs de la municipalité. La description ou l'illustration de ces zones ou secteurs peuvent être consultées au bureau municipal.

*Les principales modifications sont les suivantes:*

#### **Règlement de zonage numéro 09-2007**

- Modifier la terminologie afin d'ajouter des nouvelles définitions;
- Supprimer la notion de «cave»;
- Ajouter une disposition afin qu'une maison mobile soit toujours considérée ainsi, peu importe les travaux qui y sont effectués;
- Ajouter des dispositions relatives aux chenils et petits élevages;
- Modifier la classe d'usage « Agricole avec élevage » afin d'y autoriser les chenils;
- Modifier les classes d'usages afin de permettre les refuges pour animaux uniquement dans les classes « Commerce, service et industrie à incidences moyennes » et « Industrie agricole ou forestière »;
- Modifier la classe d'usage « Service d'hébergement et de restauration légers » pour y ajouter les résidences de tourisme;
- Modifier la classe d'usage « Commerce, service et industrie à incidences faibles » pour y ajouter certains usages (entreprises de production, transformation, manufactures);
- Créer la classe d'usage « Activités de loisirs à impact » et les mesures de gestion de cet usage;
- Gérer le béton brut et les structures de toile de type industriel comme matériaux de recouvrement extérieur;
- Permettre les abris d'auto sur les cabanons (ou remises) et les garages et les inclure dans le calcul de la superficie autorisée pour les bâtiments complémentaires;
- Modifier les dispositions applicables aux abris pour animaux isolés du bâtiment principal (nombre d'unités animales permises, superficie habitable, etc.);
- Obliger le démantèlement des antennes et des éoliennes lors de la cessation définitive de l'utilisation;
- Exiger un terrain de 10 hectares pour la construction d'un camp forestier et de bâtiments complémentaires à l'usage forestier;

- Prévoir le renouvellement d'un certificat d'autorisation pour usage temporaire chaque 3 mois;
- Modifier les mesures applicables à l'empiètement des galeries, escaliers, auvents, etc. en cour avant et l'interdire en marge avant;
- Augmenter la hauteur permise des clôtures pour l'élevage de grands gibiers ou autres types d'animaux nécessitant une clôture adaptée;
- Exiger de soumettre toute demande de dérogation en plaine inondable au comité consultatif d'urbanisme;
- Ajouter des dispositions pour la gestion des technologies écologiques.

#### **Règlement de construction numéro 06-2007**

- Exiger que le polyéthylène utilisé pour la construction de serres soit transparent;
- Supprimer la notion de « cave »;
- Ajouter une norme à l'effet qu'une maison mobile ne doit pas comprendre de sous-sol autre qu'un vide sanitaire.

#### **Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 08-2007**

- Modifier la procédure de délivrance des constats d'infraction en cas d'infraction à la réglementation d'urbanisme : suppression de l'obligation d'émettre un avis d'infraction avant un constat d'infraction et modification des délais considérés;
- Ajouter des dispositions relatives aux documents requis lors de la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment à l'intérieur ou à proximité d'une zone inondable.
- Ajouter le raccordement à l'égout comme une condition préalable à l'émission de permis de construction pour les zones nouvellement desservies par le réseau d'égout.

Donné à Sainte-Rose-de-Watford, ce neuvième jour de novembre 2009

Lyse Audet, Directrice générale

269-11-2009

#### **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'avis public pour l'assemblée de consultation publique sur les modifications aux règlements de construction, zonage et permis et certificats soit adopté. La consultation aura lieu le mardi 24 novembre 2009 à 19h.

ADOPTÉE

#### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION NON AGRICOLE LOT 61-P, RANG 2 (Steeve Provençal)**

La demande a été soumise à l'inspecteur de la MRC des Etchemins et le dossier n'est pas complet. Ce point est reporté ultérieurement.

#### **DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ 21-P, RANG 7 (Gérard Samson)**

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utiliser ces terrains à des fins d'agricoles sont bonnes et se doivent de le demeurer. Toutefois, M. Gérard Samson n'a plus la capacité d'effectuer l'entretien nécessaire de tous ces lots et ne les exploite plus comme il se doit. Ainsi, M. Samson préfère délaissier certaines parties de lots à ses fils afin de favoriser leurs exploitations (plus précisément dans Ste-Rose, la partie acquise par héritage de son frère sera cédée à Fernand Samson);

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a aucune conséquence négative sur les activités agricoles existantes et sur leur développement ni sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants vu que les seules autres activités présentes dans le secteur sont aussi la coupe de bois et l'acériculture.

CONSIDÉRANT QUE cette opération n'apporte aucune contrainte supplémentaire en ce qui concerne les distances séparatrices d'odeur ainsi que les normes d'épandage. De plus, le bâtiment d'élevage (de forte importance) le plus rapproché est à plus de 3 km de là et qu'aucun terrain avoisinant ne fait l'objet d'épandage dans ce secteur.

CONSIDÉRANT QU'AUCUNE nouvelle utilisation à des fins autres agricoles ne sera ajoutée par l'autorisation de la demande.

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait qu'il y a d'autres emplacements disponibles hors de la zone agricole permanente dans la municipalité, ceux-ci ne sont d'aucuns intérêt pour les demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité.

PAR CONSÉQUENT,

269-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Denis Bouchard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford appuie la demande de Monsieur Gérard Samson déposée à la C.P.T.A.Q. ayant pour but d'aliéner sa propriété de façon à ce qu'il puisse vendre les parties de lots 18A-P, 18B-P et 19-P, du rang 7 Nord-Est du Canton de Watford (représentant une superficie de 18,53 ha) acquises par héritage de son frère à son fils Fernand Samson qui lui désire les exploiter et en a la capacité.

ADOPTÉE

### **DEMANDE DE DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (Normand Fontaine)**

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis ;

CONSIDÉRANT QU'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de Garage Normand Fontaine;

CONSIDÉRANT QUE Garage Normand Fontaine pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et Contrôle routier Québec (SAAQ) ;

EN CONSÉQUENCE,

270-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal désigne Garage Normand Fontaine propriété de Normand Fontaine à opérer une fourrière d'autos au 1190, Route 204, Sainte-Rose-de-Watford, G0R 4G0 et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford;

QUE Garage Normand Fontaine devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE les installations de Garage Normand Fontaine devront être conformes aux règlements en vigueur dans la Municipalité;

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉE

### **PAROLE À L'INSPECTEUR**

271-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'envoyer une lettre au propriétaire du lot 33, rang 6 afin qu'il fasse attention à nos fossés. Autoriser l'inspecteur à engager une personne afin de faire du débroussaillage.

ADOPTÉE

### **CORRESPONDANCE**

#### **Cotisation CRSBP**

272-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la cotisation 2010 de la CRSBP qui est établie à 3.49\$ per capita.  
ADOPTÉE

**Demande présentation de la Politique culturelle par le comité**

D'aviser Madame Arianne Labonté que nous mettrons un point à l'ordre du jour du 7 décembre 2009.

**Demande d'ajout au Périmètre urbain**

273-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR :Monsieur Richard Fauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil désirent que la zone située le long de la Route de la Grande-Ligne Nord soit ajoutée au périmètre urbain.  
ADOPTÉE

**Soutien financier par la mise aux normes sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la région ont entrepris des démarches pour assurer la mise aux normes des installations septiques des résidences non desservies par un réseau d'égout municipal sur leur territoire afin de respecter le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8);

CONSIDÉRANT QUE les résidents en territoire non desservi doivent faire des investissements importants pour se conformer à cette réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, et indirectement les citoyens desservis par des réseaux d'égout municipaux, ont bénéficié de l'aide financière des gouvernements provincial et fédéral afin d'assurer la mise aux normes de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE les résidents non desservis par le réseau municipal ont contribué au financement de celui-ci pour la part assumée par la municipalité par l'imposition d'une taxe spéciale;

274-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

De mettre en place un programme permettant d'assurer, aux citoyens ruraux qui doivent procéder à la mise aux normes de leur système d'évacuation et de traitement des eaux usées de leur résidence, une aide équivalente à celle obtenue par les citoyens en milieu urbain.

ADOPTÉE

**Dossier Giroux & Lessard**

275-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la proposition négociée avec Giroux et Lessard soit acceptée.  
QUE M. le maire et la directrice générale soient autorisés à faire les démarches pour finaliser le tout.

ADOPTÉE

**SERVICE INCENDIE**

**Parole au directeur incendie**



Le directeur incendie fait un résumé des activités du mois d'octobre.

### **Facture d'entraide Municipalité de Lac-Etchemin**

CONSIDÉRANT QUE lors de la signature du protocole d'entente en matière d'entraide lors d'un incendie, la grille de tarification indiquait un camion-citerne disponible à 45,17\$ l'heure;

CONSIDÉRANT QU'aucune mention n'était présente, vis-à-vis ce camion-citerne, qui pouvait nous indiquer qu'il était stationné à Saint-Luc, par exemple le camion autopompe GMC #202;

CONSIDÉRANT QUE nos besoins seraient plus axés vers le camion-citerne puisque nous avons un camion autopompe et que la décision de signer le protocole a été prise à partir de ces faits;

276-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'on débourse le prix d'une citerne pour l'intervention du 25 octobre 2009 étant donné l'absence d'une information précise quant à la présence du camion-citerne à Lac-Etchemin. Que la municipalité de Lac-Etchemin considère un prix révisé pour les appels d'entraide pour la citerne seulement, attendu que si les besoins d'un camion autopompe sont requis, nous aurons à payer le plein tarif.

ADOPTÉE

### **LOISIRS**

#### **Rapport Rallye**

Les profits du rallye ont été de 570\$.

#### **Loisirs d'hiver (patinoire)**

Les membres du comité vont rencontrer les 2 personnes qui ont offert leurs services et choisir un candidat. La décision sera entérinée à la séance de décembre 2009. Le contrat pourra être signé avec le candidat choisi.

#### **Petite Caisse loisirs**

277-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les profits du rallye servent à créer un fonds de caisse permanent pour les activités des loisirs.

ADOPTÉE

### **VARIA**

#### **Social des fêtes**

QU'un social soit organisé le 9 janvier 2010. Madame Lessard s'occupera de prendre des informations pour le buffet.

#### **Prévoir rencontre budget (16 et 24 novembre)**

#### **Entreposage char allégorique**

278-11-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les frais de location pour l'entreposage de notre char allégorique soient acquittés.

ADOPTÉE

**Avis séance spéciale budget**

**279-11-2009** **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE la séance spéciale du budget 2010 aura lieu le 7 décembre  
2009 après la séance régulière de décembre.  
ADOPTÉE

**Formation ADMQ**

**280-11-2009** **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
D'autoriser Madame Linda Gilbert à assister à la formation de  
l'ADMQ qui aura lieu à Lac-Etchemin le 24 novembre 2009.  
ADOPTÉE

**Signature protocole d'entente**

**281-11-2009** **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE Monsieur Hector Provençal, maire et Madame Lyse Audet,  
directrice générale, soient par la présente autorisés à signer le  
protocole d'entente pour le programme de soutien aux politiques  
familiales municipales.  
ADOPTÉE

**Commande noms nouveaux conseillers**

**282-11-2009** **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE des informations soient prises pour faire faire des affiches pour  
les noms des nouveaux conseillers pour la table du conseil.  
ADOPTÉE

**Période de questions**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**283-11-2009** **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE cette assemblée soit close, il est 22 heures 30 minutes.  
ADOPTÉE

**Le maire est réputé avoir signé une à une chacune des  
résolutions ci-dessus en date de la présente séance.**

---

Hector Provençal, maire

---

Lyse Audet, Directrice générale

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION  
PUBLIQUE TENUE LUNDI, LE 24 NOVEMBRE 2009 À 19 H, À  
L'ENDROIT ORDINAIRE DES SÉANCES DU CONSEIL, SOUS LA  
PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL MAIRE,  
ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS  
SUIVANTS :**

Madame Lisette Côté  
Madame Isabelle Pruneau  
Madame Renée Lessard  
Monsieur Denis Bouchard  
Monsieur Rock Carrier  
Monsieur Richard Fauchon

Madame Lyse Audet & Linda Gilbert sont aussi présentes.

M. Maire souhaite la bienvenue et donne la parole à Madame Myriam Poulin urbanisme, de la Firme Arbour & associé qui a été mandatée pour faire les modifications concernant le projet de règlement numéro 09-2009,10-2009, 11-2009 et Monsieur Éric Guenette inspecteur de la MRC des Etchemins.

Trois contribuables sont présents à cette assemblée  
M. Roger Beaudoin, M. Benoit Martel, M. Claude Vincent.

#### 1re partie

Madame Myriam Poulin présente les modifications qui ont été faites suite à la modification du schéma d'aménagement de la MRC qui a été adoptée.

#### 2e partie

Les modifications qui concernent cette assemblée publique, c'est pour corriger certains irritants et les difficultés d'application rencontrer par les inspecteurs suite à l'adoption des règlements en 2007 et concerne les points suivants.

#### **Règlement de construction**

Matériaux pour la construction d'une serre  
Blindage et fortification d'une construction ou d'un bâtiment  
Reconstruction d'un bâtiment à l'intérieur d'un secteur inondable

#### **Règlement de zonage**

Ajout et modification de définition  
Artisanal, Capteur solaire, Panneau photovoltaïque Chenil, Petit élevage, Refuge pour animaux, Abri d'auto, etc.  
Ajout de classe d'usage  
Résidence de touriste  
Activités de loisirs à impact

#### **Règlement de construction**

Modification aux infractions aux règlements  
Modification à l'émission des permis lors de l'agrandissement d'un bâtiment principal situé à moins de 1 mètre des marges de recul, et en zone inondable, un plan d'implantation sera exigé. Ceci concerne un résumé de certains points, d'autres points sont inscrits dans le projet de règlement dont copie a été remis à tous les membres du conseil.

Il a été décidé de rendre obligatoire le branchement au réseau d'égout toute personne qui se construira sur un terrain qui est desservi par le réseau.

Une demande est faite pour modifier la carte en incluant le lot 214-P dans la carte de zonage.

Éric mentionne que ses projets de règlement sont sujets à approbation référendaire suite à l'adoption du second projet.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LUNDI, LE 9 NOVEMBRE 2009 À**

**22 HEURES 35, À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Monsieur Hector Provençal (maire)

---

Madame Lisette Côté

---

Madame Isabelle Pruneau

---

Madame Renée Lessard

---

Monsieur Denis Bouchard

---

Monsieur Rock Carrier

---

Monsieur Richard Fauchon

---

Les membres présents renoncent à l'avis de convocation en signant ci-dessus.

Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire.  
Madame Linda Gilbert, Directrice générale adjointe, assiste à la réunion.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**284-11-2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
QUE cette assemblée soit ouverte et il est 22h35  
ADOPTÉE**

### **AUTORISATION TRANSACTION AVEC GIROUX & LESSARD**

**Tous les conseillers ont pris connaissance de la transaction en ayant reçu une copie.**

**285-11-2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
« Que la municipalité accepte les termes et conditions contenus dans la transaction jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à titre de règlement complet et final du litige l'opposant à la Compagnie Giroux et Lessard Ltée relativement à certaines déformations des conduites d'égout sanitaire installées dans le cadre du projet " Égout, voirie et assainissement des eaux usées";

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la signature de ce document (transaction) pour et au nom de la Municipalité. »  
ADOPTÉE

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**286-11-2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Coté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
QUE cette assemblée soit close, il est 22 heures 45 minutes.  
ADOPTÉE**

**Le maire est réputé avoir signé une à une chacune des résolutions ci-dessus en date de la présente séance.**

\_\_\_\_\_  
Hector Provençal, maire

\_\_\_\_\_  
Lyse Audet, Directrice générale